

## SERVICE DE RESTAURATION ET D'INTERNAT POUR INTERNES ET INTERNES-EXTERNÉS

### ➤ Carte jeune

La carte Jeune délivrée par la Région Occitanie vous permettra d'accéder au service de restauration pour les repas du midi, du soir et du petit-déjeuner si vous le souhaitez. Elle doit être présentée à chaque passage, dans un lecteur prévu à cet effet et situé à l'entrée de chaque banque de self. Cette carte est valable pour toute la scolarité. En cas de perte, une demande doit être effectuée sur votre espace « Carte Région ».

### ➤ Tarifs :

Votre paiement ne se fait pas au repas. Il s'agit d'un forfait annuel payable par trimestre. L'inscription à l'internat vaut engagement pour la totalité de l'année scolaire. Néanmoins, dans certains cas, des changements de régime peuvent intervenir sur demande écrite de la famille, ceci uniquement en début de trimestre (demandes à déposer fin décembre pour le trimestre janvier-mars et fin mars pour le trimestre avril-juillet).

- ❖ Internes : 1 420 € / an
- ❖ Internes Classes préparatoires (CPGE) : 1 552.50 € / an
- ❖ Internes-Externés
- ❖ Internes-Externés (post-bac): 1 140 € / an

Les tarifs indiqués sont ceux de **l'année civile 2023**. Ils sont susceptibles d'être modifiés par décision de la Région Occitanie avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le montant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023-24 soit septembre-décembre sera de :

- ❖ Internes : 568 €
- ❖ Internes (CPGE) : 621 €
- ❖ Internes-Externés (Post-bac) : 456 €

Une facture vous sera adressée par mail en début de trimestre et sera à régler sous quinzaine. Vous avez la possibilité de demander un échelonnement en adressant une demande mail sur l'adresse : [paiement.0650027B@ac-toulouse.fr](mailto:paiement.0650027B@ac-toulouse.fr).

Votre carte est personnelle et ne permet qu'un **unique** passage à chaque repas. Il vous est interdit de faire des échanges de carte, même avec un autre élève interne.

Dans la mesure où il s'agit d'un système forfaitaire, les élèves peuvent bénéficier d'une remise d'ordre (réduction sur le montant du forfait) en cas de stage, de voyage scolaire ou d'absence pour maladie d'une durée supérieure à 15 jours (sur présentation d'un certificat médical).

### ➤ Modalités de paiement

- ❑ Soit par carte bancaire en vous connectant par EDUCONNECT (educonnect.education.gouv.fr)
- ❑ Soit par chèque libellé à l'ordre de « Lycée Jean Dupuy » que vous déposez à l'intendance ou dans la boîte aux lettres située dans le couloir d'accès à l'intendance, près de la porte d'entrée.

**Au dos du chèque, vous voudrez bien noter votre nom, prénom et classe et spécifier interne.**

- ❑ Soit en espèces, à l'intendance.

**EN CAS DE PAIEMENT PAR CHÈQUE OU EN ESPÈCES, CEUX-CI SE FONT A L'INTENDANCE LE MATIN AVANT 10H30  
POUR POUVOIR ÊTRE PRIS EN COMPTE POUR LE REPAS DU MIDI**

### ➤ Aides

Si vous rencontrez des difficultés financières pour régler les frais liés à la scolarité, vous pouvez bénéficier des aides de l'Etat et de la Région Occitanie. Pour ce faire, contacter l'assistante sociale lors de ses permanences les mardis, jeudis et vendredis matins, Mme MORANGE Béatrice au 05.62.34.34.33 ou par mail à l'adresse suivante : [beatrice.morange@ac-toulouse.fr](mailto:beatrice.morange@ac-toulouse.fr).

### ➤ Bourses

- Pour les élèves lycéens, les bourses sont déduites du forfait. Deux cas sont possibles :
  - Cas 1 : Montant des bourses supérieur à la facture d'internat : vous ne recevrez pas de facture. Le reliquat de bourses vous sera versé en fin de trimestre (fin décembre, fin mars et début juillet) sur le compte du responsable qui perçoit les aides selon le RIB que vous aurez fourni. (Attention en cas de changement de RIB en cours d'année ne pas oublier d'avertir le service intendance)
  - Cas2 : Montant des bourses inférieur à la facture d'internat : vous recevrez un avis aux familles détaillé précisant la somme qui reste à payer.
- Pour les élèves post-BAC, les bourses, gérées directement par le CROUS, sont virées en totalité par celui-ci aux familles.

### ➤ Caution d'internat

Les élèves internes doivent verser une caution de 80 € valable **pour toute la scolarité**, pour couvrir d'éventuelles dégradations. Cette caution versée par chèque lors de l'inscription sera encaissée fin septembre. Lors de l'installation de l'élève à l'internat, un état des lieux contradictoire est établi.

A la fin de l'année scolaire, un nouvel état des lieux vient constater l'état des locaux, la caution peut alors être amputée du montant d'éventuelles dégradations.

Le remboursement de la caution intervient en fin de scolarité. Il est effectué par virement dès réception d'un relevé d'identité bancaire.

### ➤ Horaires d'ouverture

<b>PETIT DÉJEUNER</b>	<b>DÉJEUNER</b>	<b>DINER</b> (pour les internes et internes externés)
de 7h à 7h40	Chaîne Classique : de 11h30 à 13h15 Chaîne Grill : de 11h30 à 12h45	de 18h30 à 19h15

Le Proviseur

C. COURADE